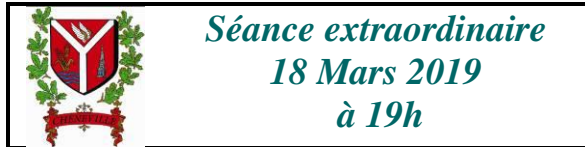


MUNICIPALITÉ DE CHÉNÉVILLE



Cette séance extraordinaire, tenue le 18 mars 2019, à 19h, à la salle du conseil de l'hôtel de ville sis au 63, rue de l'Hôtel-de-Ville à Chénéville, est présidée par le maire, monsieur Gilles Tremblay, en présence des conseillers suivants: monsieur Gaétan Labelle, madame Nicole Proulx Viens, monsieur Maxime Proulx Cadieux, et monsieur Yves Laurendeau.

Absences motivées : monsieur Normand Bois et madame Sylvie Potvin .

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Suzanne Prévost, est présente et agit également à titre de secrétaire d'assemblée.

L'ORDRE DU JOUR EST LE SUIVANT :

- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Adoption de l'ordre du jour**
- 3. Dépôt du rapport de l'auditeur pour l'exercice financier 2018**
- 4. Nomination d'un auditeur externe pour l'année 2019**
- 5. Mandater la firme Charlebois et Gratton, CPA Inc. – Audition du coût de la collecte sélective des matières recyclables 2018**
- 6. Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local – Compensation de base aux municipalités 2018**
- 7. Parole au public**
- 8. Levée de la séance**

Conformément aux articles 152 et 153 du Code municipal du Québec, la secrétaire-trésorière a donné par écrit un avis spécial de convocation de la séance extraordinaire de ce jour à tous les membres du conseil et en a affiché une copie aux deux endroits décrétés pour ce faire. Les membres du conseil constatent avoir reçu la signification de cet avis tel que requis par la loi.

1- OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le Maire, Gilles Tremblay constate qu'il y a quorum et déclare l'ouverture de la séance à 19h devant 0 personne.

2- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2019-03-069

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Yves Laurendeau et résolu

QUE,

L'ordre du jour est accepté tel que signifié par la secrétaire-trésorière dans l'avis de convocation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3- DÉPÔT DU RAPPORT DE L'AUDITEUR POUR L'EXERCICE FINANCIER 2018

2019-03-070

Dépôt du rapport de l'auditeur pour l'exercice financier 2018

Monsieur Christian Gratton, auditeur de la firme Charlebois et Gratton, CPA Inc., explique et commente les états financiers.

4- NOMINATION D'UN AUDITEUR EXTERNE POUR L'ANNÉE 2018

2019-03-071

Nomination d'un auditeur externe pour l'année 2019

ATTENDU QUE la Municipalité de Chénéville doit nommer un auditeur externe pour l'année 2019;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Gaétan Labelle et résolu

QUE,

Le Conseil de la municipalité de Chénéville nomme la Firme Charlebois et Gratton, CPA Inc. à titre d'auditeur externe pour l'exercice 2019;

QUE,

Le Conseil de la municipalité de Chénéville accepte l'offre déposée par la firme Charlebois et Gratton, CPA Inc. pour la vérification et la préparation des états financiers de l'exercice 2019 et ce, pour la somme de 11 250.00 \$ plus les taxes applicables;

QUE,

La dépense soit appliquée au compte # 02-13000-413.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5- MANDATER LA FIRME CHARLEBOIS ET GRATTON, CPA INC. – AUDITION DU COÛT DE LA COLLECTE SÉLECTIVE DES MATIÈRES RECYCLABLES 2018

2019-03-072

Mandater la firme Charlebois et Gratton, CPA Inc. – Audition du coût de la collecte sélective des matières recyclables 2018

ATTENDU QUE nous devons transmettre, au plus tard le 30 juin 2019, notre déclaration dûment complétée et signée par notre auditeur externe sous peine de pénalité advenant un retard;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Yves Laurendeau et résolu

QUE,

Le Conseil de la municipalité de Chénéville autorise la firme Charlebois et Gratton, CPA Inc. à exécuter l'audition du coût net de la collecte sélective des matières recyclables pour l'exercice 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6- PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL – COMPENSATION DE BASE AUX MUNICIPALITÉS 2018

2019-03-073

Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local – Compensation de base aux municipalités 2018

ATTENDU QUE la municipalité de Chénéville est en droit de recevoir une subvention relative au programme d'aide à l'entretien du réseau routier local (PAERRL) du ministère des transports, de la mobilité durable et de l'électrification des transports (MTMDET) pour l'exercice financier de l'année 2018;

ATTENDU QUE le montant de la subvention est de 113 843.00 \$;

ATTENDU QUE les exigences du ministère quant aux frais encourus et admissibles aux fins dudit programme

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Maxime Proulx Cadieux et résolu

QUE,

Le Conseil de la municipalité de Chénéville informe le Ministère (MTMDET) que le total des frais admissibles au PAERRL (dépenses de fonctionnement, investissement en équipement) pour l'année 2018 est de 218 233.00 \$ dépassant ainsi 90% du montant de l'aide financière accordée et réparti de la manière suivante :

Dépenses de fonctionnement (excluant l'amortissement) :

Dépenses relatives à l'entretien d'hiver :	96 290.00 \$
Dépenses autres que pour l'entretien d'hiver :	121 943.00 \$
Dépense d'investissement :	<u>- \$</u>
	218 233.00 \$;

QUE,

Le Conseil de la municipalité de Chénéville informe le Ministère (MTMDET) de la véracité des frais encourus tels que présentés et que ces montants ont bel et bien été dépensés pour des routes locales 1 et 2.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7- PAROLE AU PUBLIC

8- LEVÉE DE LA SÉANCE

2019-03-074

Levée de la séance

Il est proposé par madame Nicole Proulx Viens et résolu

QUE,

La présente séance soit et est levée à 19h15.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Gilles Tremblay, Maire

Suzanne Prévost, Directrice générale
Secrétaire-trésorière

Je soussigné, Gilles Tremblay, maire de la municipalité de Chénéville atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.